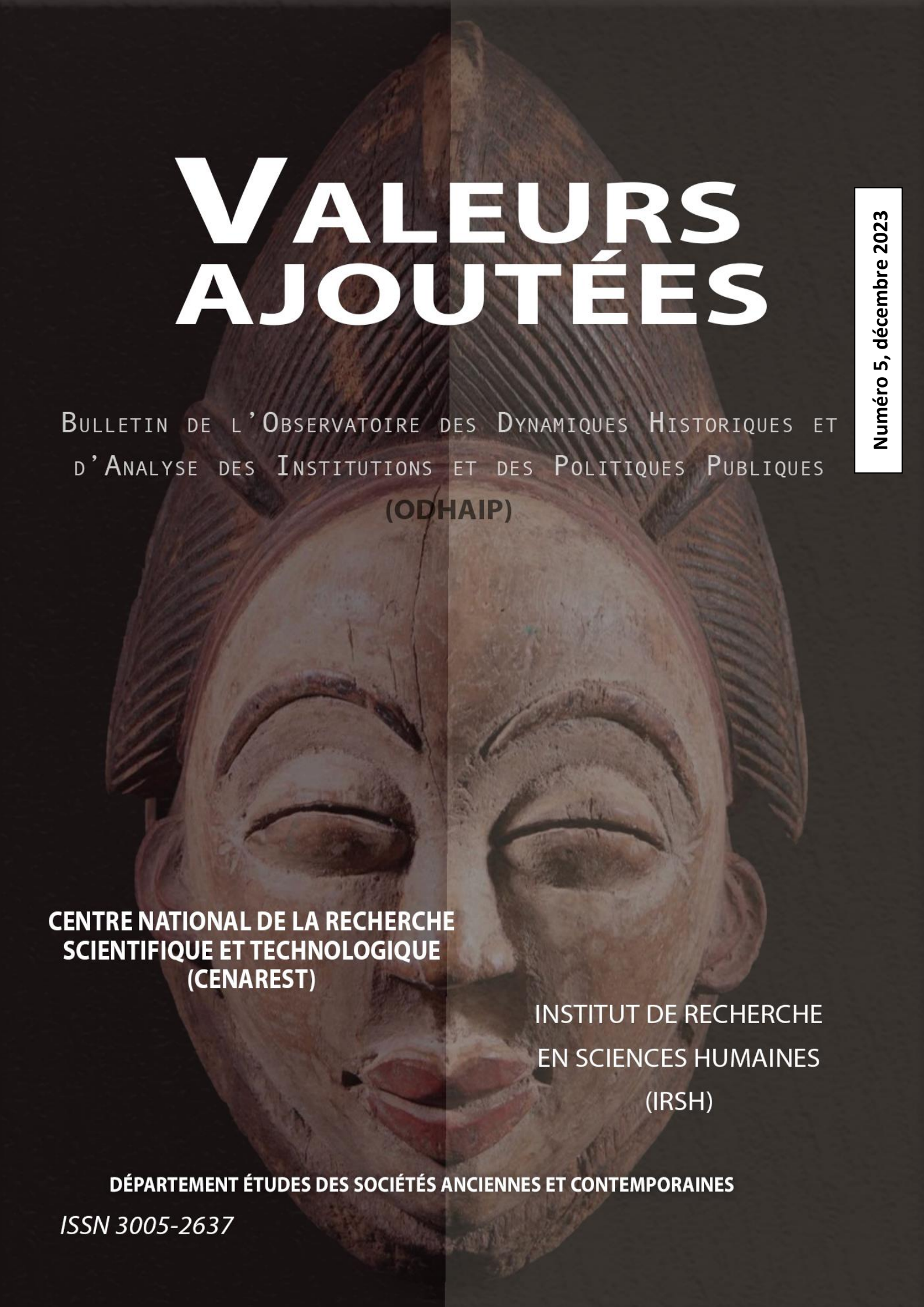




VALEURS AJOUTÉES

BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES HISTORIQUES ET
D'ANALYSE DES INSTITUTIONS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES
(ODHAIP)

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
(CENAREST)

INSTITUT DE RECHERCHE
EN SCIENCES HUMAINES
(IRSH)

DÉPARTEMENT ÉTUDES DES SOCIÉTÉS ANCIENNES ET CONTEMPORAINES

ISSN 3005-2637

Numéro 5, décembre 2023

Directeur de publication

Fabrice NFOULE MBA, Chargé de recherche
Coordonnateur de l'ODHAIP

Directeur de publication adjoint

Éric Damien BIYOGHE BI ELLA, Chargé de recherche
Coordonnateur Adjoint de l'ODHAIP

Rédacteur en chef

Robert Edgard NDONG, Chargé de recherche

Comité de Rédaction

Fred-Paulin ABESSOLO MEWONO, Chargé de recherche

Éric Damien BIYOGHE BI ELLA, Chargé de recherche

Judicaël ETSILA, Chargé de recherche

Lucien MANOKOU, Chargé de recherche

Stéphane William MEHYONG, Chargé de recherche

Adresse :

Valeurs Ajoutées, Bulletin de l'ODHAIP,
680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)
Libreville (Gabon)
E-mail : odhaip2020@gmail.com

Conception et réalisation du bulletin :

Dr Robert Edgard NDONG

Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Photo de couverture : masque punu.

SOMMAIRE

Ulrich ABILA-BISSIELOU Le Mwanzu ou le chasse mouche : artefact du discours non verbal en pays Gisir....	4
Judith DOUTSONA L'« élite féminine » gabonaise en période coloniale, 1944 -1958	8
Stéphane William MEHYONG Le grand barrage hydroélectrique de la Renaissance en Éthiopie et les tensions hydro-géopolitiques, 2011-2022.....	13
Kanel ENGANDJA NGOULOU L'importance du développement de cadres statistiques et d'indicateurs au niveau national et sous-régional	19
André ADJO Étude de terrain et implémentation de la méthodologie de la recherche : lorsque la nature de l'étude influence l'approche méthodologique.....	22
Eustache MANDJOUHOU YOLLA Les Gabonais face à la communauté internationale .	25
Judith Rachel RENAMY ZIZA SOUGOU Contraintes professionnelles et organisation de la vie familiale chez les filles de salle de l'HIAA.....	29

Le Mwanzu ou le chasse mouche : artefact du discours non verbal en pays Gisir

Ulrich ABILA-BISSIELOU

Doctorant en Anthropologie de la parole
Chaire Unesco Bantuphonie (UOB)
Ulrichabila@gmail.com

Introduction

Dans un contexte politique complexe au Gabon où la communication non verbale joue un rôle clé, le *Mwanzu* ou "Chasse-Mouche" incarne un exemple vivant de la manière dont les coutumes et les cultures imprègnent la politique contemporaine. Bien plus qu'un simple accessoire, cet objet est omniprésent dans les énonciations politiques en pays Gisir et son appréhension va bien au-delà de l'ornement. Il ordonne et coordonne les interactions verbales lors de sa mise en scène, apportant ainsi une dimension particulière à la rhétorique politique locale. Cette omniprésence du *Mwanzu* a captivé notre attention d'analyste du discours, cherchant à dévoiler son importance et les significations qu'il renferme dans les échanges politiques (C. Geertz, 1998).

À cet effet, l'analyse du *Mwanzu* exige une approche plurielle qui fusionne les disciplines telles que la linguistique, l'anthropologie et l'histoire. Cette approche est essentielle pour décoder la complexité de la communication politique non verbale, particulièrement dans des contextes culturels spécifiques comme celui du pays Gisir. C'est dans cette optique que notre recherche s'inscrit dans le cadre de la sémiotique de Barthes en analyse du discours, un cadre théorique qui décrypte les significations des expressions non verbales.

Roland Barthes, avec sa sémiologie politique, ouvre une porte précieuse pour explorer les expressions non verbales dans la politique. Sa "sémiologie politique" nous permet de plonger dans l'utilisation des symboles et des images dans les discours politiques locaux pour construire des significations et des idéologies. Poursuivant les pas de Barthes, d'autres chercheurs se sont penchés sur l'importance des symboles et des gestes dans la communication politique. Dominique Maingueneau, en 2007, s'est aventuré dans l'analyse des gestes, des postures et des expressions faciales au sein des discours politiques, offrant ainsi un éclairage précieux sur l'utilisation des discours non verbaux dans la communication.

Dans un autre contexte, Catherine Kerbrat-Orecchioni, en 2001, a exploré la communication non verbale dans le cadre des interactions sociales, en se penchant sur les expressions, les gestes et les postures. Ces études éclairent notre propre recherche. Celle-ci vise à déchiffrer les liens entre le *Mwanzu* et les attitudes véhiculées lors des interactions verbales. Au cœur de ces analyses réside la compréhension fine de la signification des discours non verbaux, qu'ils soient politiques ou sociaux, dans la construction du sens et de la communication.

Cependant, peu d'attention a été accordée à l'analyse spécifique du *Mwanzu* en tant que symbole politique et social de la communication non verbale en pays Gisir. L'étude de Ludovic Mba Ndzeng (2012) intitulée *pouvoir politique et discours sorcellaire au Gabon* évoque d'une manière générale l'utilisation du chasse-mouche dans les énoncés politiques en pays Fang. Toutefois, cette lacune a conduit à la problématique suivante : quelles sont les significations sous-jacentes de l'utilisation du *Mwanzu* dans la communication politique en pays Gisir ? À cette question, nous répondons anticipativement que les gestes et les

mouvements du *Mwanzu* sont porteurs de significations spécifiques qui contribuent au rituel de communication politique.

Pour analyser la place du *Mwanzu* dans la communication politique en pays *Gisir*, des observations directes des discours politiques en présence de cet objet ont été menées (M. Foucault 1989, C. Geertz 1999). L'accent a été mis sur les gestes et les mouvements. Nous avons utilisé une approche mixte, car elle combine à la fois l'approche qualitative et quantitative. C'est exactement au cours des élections couplées de 2018 en pays *Gisir* que nous avons assisté à sa manifestation. Cette étude impliquera une présentation sommaire du *Mwanzu* et par la suite s'attellera à expliciter comment les gestes et les mouvements contribuent à la communication non verbale.

1. Le *Mwanzu* Symbole Culturel

Le *Mwanzu* est un symbole endogène de la parole non verbale dans la culture *Gisir* du Gabon. Cet objet revêt une importance particulière dans les rituels de communication, en particulier dans les discours politiques. Il est tout aussi utilisé pour communiquer lors des grands événements dans diverses sociétés. En pays *Gisir*, les discours se cloisonnent dans les *Gibanda* (retrait de deuil), *Diong* (mariage), et *ndangi* (rencontres importantes). Les récits contés nous apprennent qu'autrefois, le *Mwanzu* était fait à partir de la queue de *nzaou* (l'éléphant) ou d'un animal totémique. À cet effet, celui qui le détenait, possède tout aussi la parole du clan et du lignage. C'est dans cette veine que les *Gisir* disent de celui qui a hérité du pouvoir « *Dua mu veghe mwanzu* » traduit littéralement « on lui a remis le pouvoir » et ce dernier devient par la même occasion le *Muvovi* (parolier) qui aura la lourde tâche de parler au nom du groupe.

Le *Mwanzu* est par excellence en pays *Gisir* à l'instar du *kendo* (cloche) l'attribut du pouvoir le plus puissant. C'est en lui que siège l'esprit des *mughissi* (génies). Sa mise en scène est précédée du discours verbal en langue *Gisir*. Ceci a de particulier qu'il crée une connexion culturelle profonde avec l'auditoire, car la langue est un élément central de l'identité. Les orateurs qui manient le *Mwanzu* utilisent des figures de style pour enrichir leurs discours. Les métaphores, les proverbes et les chants et sont fréquemment utilisés pour transmettre des idées de manière imagée et mémorable.

En pays *Gisir*, lorsqu'un *muvovi* prend la parole en tenant le *Mwanzu*, il suit un rituel spécifique de la parole. Avant de commencer son propos, il entame souvent par une formule d'ouverture (C. Soule, 2007). Cette formule peut être un salut aux ancêtres comme « *bane ba nyangu ne magwangu, mbuluo* », une invocation de divinités « *ba ghissi mbuluanio* » ou une expression de respect envers la communauté et les participants « *bis bures batu, mbuluanio* ». Les formules d'ouverture varient en fonction des contextes d'énonciations (J-C. Coquet, 1973). Dans le contexte politique, les formules qui expriment l'ouverture de la palabre sont : « *kandzi ya !!!* » qui s'adressent aux participants masculins qui répondent en cœur « *Ya !!* ». Et « *mughulu ghié ghio* » qui prend à son tour le poulpe de la présence de la gente féminine dont les réponses s'agencent comme telles : « *ghié ghio* » contrairement à « *Ghi tsaye tsayé* », étant un terme englobant. Ces formules participent à légitimer celui qui aura le *Mwanzu* entre ces mains de préférence la main droite. Ce qui permettra de créer un climat rituel et solennel.

Par ailleurs, les discours avec le *Mwanzu* suivent souvent une structure endogène. Il peut y avoir une introduction, des arguments principaux, des exemples et des anecdotes puis une conclusion. Cette structure est familière aux participants et facilite la compréhension. Bien que le *Mwanzu* soit un élément non verbal, ses mouvements expriment des significations précises.

2. Mouvements Rituels du Mwanzu et Structure du Discours

Les mouvements rituels associés à l'utilisation du *Mwanzu* dans la palabre politique en pays Gisir sont des gestes spécifiques qui ont des significations profondes et symboliques. Ces mouvements jouent un rôle crucial dans les énoncés politiques. C'est dans cette optique que les mots qui vont suivre serviront à mettre en lumière les significations des mouvements du *Mwanzu*.

✓ Levée du Mwanzu vers le Ciel

Lorsque le *muvo* lève le *Mwanzu* vers le ciel, cela a une signification symbolique. Lors de nos entretiens, il en ressort que ce mouvement est un appel aux ancêtres ou aux forces spirituelles afin qu'ils transmettent la sagesse, l'impartialité, une bénédiction à celui qui s'apprête à parler. En demandant aux ancêtres de prendre la parole, ce dernier se dédouane de toutes responsabilités, car lors de cette palabre, ce sont les ancêtres qui parlent en lui. Donc, ce geste exprime le respect envers les ancêtres qui sont respectés dans la culture Gisir. Il montre que le *muvo* cherche à aligner la discussion avec des principes supérieurs. Ce mouvement est aussi une manière de prendre à témoin les divinités pour faire accepter son discours dans une société de plus en plus réfractaire au discours politique.

✓ Pointage vers la Terre

Dans une autre mimique gestuelle, c'est-à-dire pointer le *Mwanzu* vers la terre, cela symbolise l'ancrage et la stabilité vis-à-vis du territoire. Autrement dit, cela signifie que les paroles du *muvo* sont ancrées dans la réalité et la tradition du pays dans lequel il est énoncé. De ce fait, c'est un geste qui exprime le respect envers la terre, la communauté et les racines culturelles. Il suggère que les idées exprimées sont en harmonie avec les fondements de la culture Gisir. Ce mouvement introduit et clos le rituel de communication.

✓ Balancement du Mwanzu

Par ailleurs, les données recueillies nous informent qu'un balancement doux et rythmique du *Mwanzu* peut être utilisé pour créer une ambiance apaisante et harmonieuse. Cela peut être interprété comme un appel à l'équilibre et à la cohésion au sein de la communauté. Les mouvements doux du *Mwanzu* contribuent à créer une atmosphère de paix et d'unité. Aussi, en faisant pivoter ce dernier dans un mouvement circulaire, l'orateur symbolise la continuité, le cycle de la vie et la perpétuation des traditions.

D'un autre point de vue, cela signifie que les idées exprimées sont en accord avec le passé et que la communauté doit s'inscrire dans une continuité culturelle. Parfois, le *muvo* peut reposer le *Mwanzu* sur son épaule, ce qui est un signe de réflexion ou de pause dans le discours. Cela indique qu'il prend le temps de considérer les paroles qui vont suivre et de les peser attentivement. C'est un geste de prudence et de délibération. C'est parfois aussi dans un tel contexte, c'est-à-dire d'épuisement que le *Mwanzu* est légué à quelqu'un d'autre. Lorsque l'orateur transfère le *Mwanzu* à un autre, il effectue un geste de passation de pouvoir. Cela symbolise le passage de la parole, de l'autorité, ou de la responsabilité de la discussion à un autre. C'est un geste de respect envers la nouvelle autorité.

Conclusion

Le *Mwanzu* joue un rôle de premier plan dans la communication politique en pays Gisir, transcendant sa simple fonction d'accessoire. Il est le gardien de l'histoire, de la culture et des traditions de la communauté Gisir. Le décryptage des gestes et des significations du *Mwanzu* nous aide à dévoiler une dimension importante de la communication politique dans cette région du Gabon.

Cette étude apporte une contribution à la compréhension de la communication non verbale au Gabon notamment en pays *Gisir*, en mettant en lumière un objet culturel spécifique qui joue un rôle central dans les actes discursifs politiques et détermine les attitudes de l'ensemble du groupe (J. Habermas, 1981). Elle montre également l'importance de l'interdisciplinarité pour saisir la complexité de la communication politique dans un contexte culturel particulier (M. Bonhomme, 2013).

En fin de compte, le *Mwanzu* est bien plus qu'un simple "Chasse-Mouche". C'est un symbole de la parole non verbale qui porte en lui l'histoire, la culture et les coutumes de la communauté *Gisir*. Il enrichit la communication politique d'une dimension profonde.

Bibliographie

- Barthes, Roland. (1957), *Mythologies*, Paris, Seuil.
- Bonhomme, Marc. (2013), *Analyse du discours et sciences du langage : Comment analyser les discours politiques ?* Paris, Armand Colin.
- Bourdieu, Pierre. (2002), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- Coquet, Jean-Claude. (1973), *Sémiotique Littéraire : contribution à l'analyse sémantique du discours*, Paris, Mame.
- Foucault, Michel. (1969), *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Geertz, Clifford. (1998) « la description dense : vers une théorie interprétative de la culture » in *L'enquête* n°6, pp73-105.
- (1999) *Savoir local, savoir global*, Paris, PUF.
- Habermas, Jürgen. (1981), *The Theory of Communicative Action*, Paris Fayard
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. (2001), *L'énonciation : De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Maingueneau, Dominique. (2014), *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin.
- Mba Ndzeng, Ludovic. (2012), *Pouvoir politique et discours sorcellaire au Gabon*, Libreville, Odem.
- Mainguet, Christine. (2004), *Analyser la communication politique*, Bruxelles, De Boeck.

L'« élite féminine » gabonaise en période coloniale, 1944 -1958

Judith DOUTSONA

Attachée de recherche IRSH/CENAREST (Gabon)
Département d'Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines
Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre (GREG)
jrdoutsona@yahoo.fr

Introduction

La question de l'élite féminine au Gabon n'a pas fait l'objet d'études historiques approfondies. La faiblesse du système éducatif colonial était le caractère sommaire de l'enseignement de base. Cette insuffisance a longtemps maintenu les femmes dans les arts ménagers dans l'optique d'en faire des fées de logis. La réforme entreprise dès 1944 en matière de l'enseignement féminin leur ouvre les portes de l'administration coloniale et faire partie des « évolués-e-s ». Peut-on parler d'une élite féminine en période coloniale ? Qu'en est-il des femmes qui détiennent un savoir ancestral et une certaine influence dans la société traditionnelle ?

L'objet de cette réflexion est de faire une esquisse de la notion d'élite à la lumière de l'approche sociologique afin de mettre à jour deux élites distinctes qui, au final se rejoignent de par les qualités exceptionnelles dont elles font montre. 1944 retenue pour démarrer cette réflexion, correspond à la redéfinition par la France de sa nouvelle politique africaine en matière de l'enseignement avec l'objectif de « dégager assez rapidement une élite pour en faire des auxiliaires de la colonisation aux plans idéologique, politique et économique » (L. Gbagbo, 1978, 30). L'année 1958 quant à elle, marque la naissance de la fonction publique gabonaise qui rassemble les premiers éléments intellectuels pour participer au fonctionnement des services publics.

En recourant aux travaux des sociologues, nous tenterons d'analyser brièvement la notion d'« élite », ensuite l'émergence de l'élite féminine gabonaise pendant la période coloniale, pour enfin signaler l'existence d'une élite féminine non lettrée, qualifiée de traditionnelle. Pour nous, il n'est pas question de l'élite du pouvoir ou des élites dirigeantes, mais des personnes qui, reconnues par leur milieu, ont occupé le premier rang dans nos sociétés de par leur formation et leur culture.

1. La notion d'élite

L'une des principales exigences de tout travail scientifique, surtout dans le domaine des sciences sociales et humaines, dont l'histoire fait partie, réside dans la définition des termes. Cette exigence constitue un préalable de toute recherche historique. Les grands maîtres de l'histoire ont fait de l'érudition l'un des deux pôles d'un véritable travail de l'histoire. C'est dans ce sens que Robert Marichal écrit : « Un historien ne doit jamais aborder l'histoire d'une idée ou d'une institution sans faire méthodiquement et exhaustivement l'histoire des mots par lesquels on l'a exprimée ou désignée » (R, Marichal, 1961, 1326).

L'élite telle que désignée par les sociologues n'est intervenue que récemment comme élément de la réflexion historique. Pendant longtemps, celle-ci a eu recours à des notions

rigoureuses, souvent juridiques. C'est Vilfredo Pareto qui a donné à la notion d'élite droit de cité en sociologie. Selon lui, l'élite est composée de tous ceux qui manifestent des qualités exceptionnelles ou qui font preuve d'aptitudes éminentes dans leur domaine ou dans quelques activités (G. Rocher, 1969, 408). En d'autres termes, font partie de l'élite ceux qui, par leur travail ou par des dons naturels, connaissent un succès supérieur à la moyenne des hommes. Il définissait l'élite d'une manière qui était encore très près du sens courant, en lui attribuant une valeur qualitative, c'est-à-dire composée des membres supérieurs d'une société, ceux à qui des qualités éminentes apportaient pouvoir et prestige.

Grawitz souligne qu'« une société comporte plusieurs élites (ouvrière, culturelle) non hiérarchisées, parfois conflictuelles : en Afrique, élites traditionnelles, élites modernes » (M. Grawitz, 1981). Ainsi dans une acception plus large, le sociologue Guy Rocher à son tour indique que « l'élite comprend les personnes et les groupes de personnes qui, à la suite du pouvoir qu'ils détiennent ou de l'influence qu'ils exercent, contribuent à l'action historique d'une collectivité, soit par les décisions qu'ils prennent, soit par les idées, les sentiments ou les émotions qu'ils expriment, ou qu'ils symbolisent » (G. Rocher, Op.Cit. 142).

Pour les sociologues, la notion d'élite renvoie aux qualités que l'on recherche en elle. Si nous considérons un ensemble des qualités qui favorisent la prospérité et la domination d'un groupe d'individus dans une société, nous avons ce que nous pouvons appeler simplement l'élite. Ici, l'élite peut être définie comme un groupe de statuts, lié par des règles tacites ou proclamées, modelées d'une manière commune, sur le plan de la psychologie sociale, par son éducation et ses rôles, et au sein duquel l'aptitude à diriger est largement répartie. Cette aptitude engendrée par l'apprentissage de la fonction, dérive de la vie collective.

2. L'élite féminine dans la société coloniale

Si nous nous référons à la définition du sociologue Vilfredo Pareto, l'élite est composée de tous ceux qui disposent des qualités éminentes exceptionnelles et qui apportent pouvoir, prestige, favorisant ainsi la domination d'une classe dans la société. Cette définition de l'élite ne s'accorde pas avec la période que nous étudions à savoir l'élite féminine dans la société coloniale, car il ne s'agit ni de l'élite dirigeante ni de l'élite de pouvoir, mais plutôt de cette frange de personnes qui occupe de par leur formation le premier rang dans la société gabonaise, où les facteurs multiples étaient propices à l'éclosion de leur état d'esprit, dont le besoin d'ouverture au monde moderne.

De manière générale, après la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement en AEF devait permettre non seulement à l'« indigène » « d'assimiler les fondements de la culture occidentale, de les respecter et d'en reconnaître la supériorité » (E. Mbokolo, 1992), mais aussi de « former les collaborateurs « indigènes » dont l'administration avait besoin dans l'œuvre de colonisation et dont la direction incombe aux Européens ¹ ». En ce qui concerne les filles, aucun texte officiel n'en fait mention, car, il n'était pas question d'en faire des dames, mais de bonnes mères de famille, capable de cultiver leurs jardins, de tresser les nattes et de bien soigner leurs maris et leurs enfants (J. Ndoume Assebe, 1979, 212).

Il faut attendre les années 1940 pour voir les autorités administratives coloniales manifester un intérêt pour l'instruction des filles. Le discours prononcé par le gouverneur général André Bayardelle en 1945 au Conseil d'administration de l'AEF élargissait désormais l'enseignement destiné aux filles. Cet enseignement ne se limite plus à faire d'elles des

¹ Raphaël Antonetti, Discours prononcé à l'ouverture du Conseil de Gouvernement de l'AEF, Session ordinaire de novembre 1928, *JOAEF* du 1^{er} décembre 1928, pp. 1119 – 1128.

ménagères averties et de bonnes mères de famille capable de continuer la tradition familiale ; mais « plus que celui des garçons, l'enseignement des fillettes doit tendre à des fins pratiques. Son but actuel est, comme pour les garçons, d'une part, de satisfaire à des besoins en spécialistes, d'autre part, de rendre la plupart des sujets aptes à vivre d'une vie plus haute. Mais plus que pour eux, l'essentiel est dans cette seconde partie de sa mission. Nous conduirons un certain nombre d'élèves au certificat d'études, car il nous faut recruter des sages-femmes, des infirmières, des institutrices ¹ ».

La réalisation de ce vœu a été rendue possible grâce à l'évangélisation, pilier indispensable de l'école missionnaire, et l'enseignement colonial qui s'y présentent précisément comme agents de formation de l'élite gabonaise en général de l'élite féminine en particulier. Ces deux écoles ont formé deux catégories d'individus ; les chrétiens et les « lettrés » ou « évolués² ». Nous nous intéressons plus particulièrement au second qui, bien que peu nombreux, selon Georges Balandier dans *Sociologie de l'Afrique Noire*, « s'imposent aux communautés villageoises par des comportements différents, ajoutés ou substitués aux comportements traditionnels, et qui se répartissent en catégories plus ou moins précises qui entretiennent des rapports hiérarchiques ou de rivalités » (G. Balandier, 1971).

Une masse des populations colonisée subit l'acculturation. A l'école, on leur a appris à mépriser les coutumes ancestrales présentées comme incompatibles avec la civilisation occidentale en pleine diffusion. Ce qui fait que certaines pratiques coutumières, les interdits sacrés, la polygamie, etc. seront résolument combattus et quelquefois pratiqués clandestinement. C'est donc pour les distinguer des autres indigènes demeurés dans le sillage traditionnel, que les acculturés se sont vus attribuer le qualificatif d'« évolué-e-s » ou de « semi — lettrés ».

Des évolués peu nombreux, le cercle des femmes instruites, quant à lui, restait très réduit. Car celles qui avaient bénéficié de l'enseignement colonial constituaient une minorité, mais une minorité tout de même importante, leur comportement et leurs habitudes étaient tributaires de leur formation. Leur formation à l'école coloniale leur permettait de se sentir supérieurs par rapport tous ceux dont la formation intellectuelle était inférieure à la leur. Elles faisaient partie du groupe des « évolués » de la société coloniale, et se traduisait dans leur comportement par le port des robes cousues à l'occidentale, des chaussures, des bijoux, de la possession d'un sac à main et nécessairement par la compréhension plus ou moins étendue du français.

Après leur cycle d'études primaires sanctionnées par l'obtention du Certificat d'Études Primaires (CEP), chez les catholiques par exemple, certaines élèves allaient suivre leur formation professionnelle à la mission Sainte Marie de Libreville, pour devenir monitrice ou institutrice. Cette formation durait un an, et au terme de celle-ci, d'autres élèves regagnaient leur secteur d'origine. D'autres femmes étaient recrutées sur le tas, également appelé le recrutement direct, par exemple pour le cadre des infirmiers.

Il faut donc noter que toutes ces monitrices, infirmières, sages-femmes, qui constituaient l'élite féminine pendant la période coloniale n'avaient pas un niveau supérieur à celui du certificat d'études primaires, mais elles représentaient bien une référence, avec elles leur famille respective, et faisaient parler d'elles dans leur milieux et régions d'origine. Au même titre que les hommes, elles représentaient comme l'écrit N'doume Assebe « l'intelligentsia de l'époque, la fraction indigène gabonaise en quête du progrès et du bien-

¹ André Bayardelle, Discours prononcé au Conseil d'administration de l'AEF par le gouverneur général, *JOAEF* du 19 décembre 1945, p. 32.

² Selon le langage conventionnel administratif de l'époque coloniale

être matériel produit du changement social, puisque leur formation et leur fonction sont uniquement modernes, ils contribuent d'une manière active à ce changement, répandant des modèles occidentaux »

Nous voyons donc dans l'élite féminine coloniale, de 1944 -1958 toutes les femmes qui, sachant lire et écrire, titulaires d'un Certificat d'études Primaires pouvant être employées dans l'administration coloniale, les maisons de commerce, les écoles, les hôpitaux, en un mot toutes celles qui faisant partie des cadres locaux indigènes. Pour terminer, les filles conscientes de leur instruction et chargées par les missionnaires d'apporter la civilisation dans leur milieu social d'origine se voyaient ainsi attribuer le rôle d'éducatrices au sien de leurs familles respectives.

La notion d'élite dans son sens premier s'applique aux catégories des individus les plus distingués au sein d'une société quelconque. Dans le contexte colonial, ce vocable désignait les auxiliaires « indigène », sur lesquels l'autorité administrative française s'appuyait pour bâtir la « nouvelle société africaine ». Aujourd'hui, l'élite est constituée par des intellectuels qui assurent ou qui sont appelés à assurer le fonctionnement de l'État. « De nouvelles élites apparaissent et grandissent, à la faveur des changements des structures. Ce sont des élites identifiées à la vie urbaine, à l'industrialisation, aux valeurs de la société technologique. Ces élites nouvelles prennent naissance dans les associations volontaires (syndicats, partis politiques, etc.) ; dans le gouvernement ou l'industrie (administrateurs, technocrates, hommes politiques) ; par suite des progrès de la scolarisation (universitaire, chercheurs, enseignements). Face à cette élite de lettrées que nous venons d'évoquer, comment peut-on parler d'élite dans la société traditionnelle où l'écriture était inexistante ? Autrement dit que faut-il entendre par « élite traditionnelle ? »

3. L'élite féminine traditionnelle

Comme partout en Afrique, le pouvoir traditionnel au Gabon avait une origine familiale. Le chef de famille devenait chef de clan, de tribu ou du village. Ce pouvoir était moins le fait d'un homme que d'un groupe social (C. Nziengui Doukaga, 1988). Les élites jouissent d'une autorité ou d'une influence qui découle d'idées, de croyances ou de la structure sociale dont les racines remontent à un lointain passé et que renforce une ligne de tradition (G. Rocher, op. cit., 413). Ainsi des chefs traditionnels de tribu détiennent leur autorité du fait qu'on est les descendants directs de quelques ancêtres mythiques. Leur autorité ou leur influence repose sur le respect de certaines vérités qui furent autrefois révélées aux hommes, ou encore sur une très longue tradition ayant pris valeur en même temps. Et ceux qui l'exerçaient n'étaient que les représentants, ils n'utilisaient pas nécessairement la force brutale, mais cherchaient à légitimer leur autorité par une idéologie, une valeur recherchée dans les coutumes traditionnelles ou les mythes d'origine.

Dans les sociétés traditionnelles, la majorité des chefs de tribus, de clans étaient des hommes. Le chef était avant tout le garant du droit coutumier, il veillait à l'harmonie du groupe et sanctionnait les contrevenants à la loi. En raison de sa position sociale et de son âge avancé, il était également reconnu comme étant versé dans la « science du passé » et la maîtrise de certains genres littéraires tels que les proverbes ou les devinettes qui n'avaient aucun secret pour lui. Ceci contribuait à renforcer sa position d'homme du savoir social. La consultation des femmes lors de la prise de décision de grande importance faisait qu'elles jouaient un rôle important au sein de la communauté. Cette consultation ne concernait pas seulement les femmes âgées (grand-mère), même si elle était toujours la première consultée parce que détentrice des mânes des ancêtres.

Toutefois, si la femme était associée à la gestion des affaires communes, il n'en demeure pas moins que certains éléments dans la société la prédestinaient à assumer des fonctions traditionnellement occupées par les hommes. Ainsi dans la société traditionnelle, si la majorité des chefs coutumiers ou chefs de tribus était des hommes, il y eut également des femmes qui surent se faire remarquer et s'imposer de par leur autorité et leur influence. Certes peu nombreuses, mais l'on peut toutefois citer entre autres l'exemple de Mbataganga, dont le nom signifie « siège ou trône magique ». Elle gouverna longtemps le clan des Awandji tant sur le littoral où elle vécut que dans le Ntchonga-Ntchiné, au fond de la lagune du Fernan-Vaz. Jamais une femme ne fut si puissante, ni si sage que Mbataganga, proclame un dicton du pays ; Omwano ére penda, tomberepa Mbataganga » (A. Raponda Walker, 1960)

Conclusion

Le caractère embryonnaire du système éducatif a longtemps entretenu le statut de la femme ménagère en lien avec le destin biologique assigné aux femmes dans la société. Les nouvelles orientations politiques données à l'enseignement féminin dans les années quarante permettent aux femmes d'exercer les emplois publics et de faire partie des cadres subalternes de l'administration coloniale. Des femmes lettrées, l'intelligentsia féminine de l'époque rejoint alors le cercle restreint des évolués-e-s, alors que parallèlement des femmes influentes, non lettrées détenaient un autre type de savoir ancestral, culturel constituant ainsi une élite traditionnelle.

Bibliographie

- ANTONETTI Raphaël, Discours prononcé à l'ouverture du Conseil de Gouvernement de l'AEF, Session ordinaire de novembre 1928, *JOAEF* du 1^{er} décembre 1928, pp. 1119 – 1128.
- BALANDIER Georges, *Sociologie actuelle de l'histoire noire*, Paris, PUF ? 3^e éd. 1971
- BAYARDELLE André, Discours prononcé au Conseil d'administration de l'AEF par le gouverneur général, le 19 décembre 1945, p. 32.
- GBAGBO Laurent, *La Conférence africaine de Brazzaville*, Yaoundé, Édition CLE, 1978.
- GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1961.
- MARICHAL Robert, « La critique des textes », SAMARAN Charles (dir), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la pléiade, 1961, pp. 1247 – 1360.
- MBOKOLO Elikia, *Afrique noire, Histoire et civilisation, tome 2, XIX^eme XX^eme siècle*, Hatier AUPELF, 1992.
- NDOUME ASSEBE Jean, *Enseignement missionnaire au Gabon, 1842 – 1960*, Thèse de Doctorat 3^e cycle (Histoire), Université de Paris I, 1979.
- NZIENGUI DOUKAGA Charles, *L'enseignement et la formation de l'élite intellectuelle gabonaise (1920 – 1960)*, Université de Reims, 1988.
- PARETO Vilfredo, *Traité de sociologie générale*, Paris, Payot, 1919.
- ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, Vol III : *Le changement social*, Montréal, Hurbise HMH, 2^e éd, 1972, XIX – 313.

Le grand barrage hydroélectrique de la Renaissance en Éthiopie et les tensions hydro-géopolitiques, 2011-2022

Stéphane William MEHYONG

IRSH/CENAREST
mehyongstephane@gmail.com

Introduction

Dans l'ouest de l'Éthiopie, à la frontière avec le Soudan, se présente une très vaste gouttière du Nil Bleu (long de 1 530 km) dominée par la retombée des hauts massifs de l'Afrique de l'Est. C'est sur ce site du principal affluent du Nil que l'Éthiopie a lancé le 2 avril 2011 la construction du grand barrage de la Renaissance (GBRE), l'un des plus importants projets hydroélectriques au monde. A son achèvement, cet ouvrage est appelé à devenir le premier barrage d'Afrique par la puissance installée¹. Par son ampleur et ses répercussions potentielles, le chantier attise les tensions entre les pays d'amont et d'aval, en particulier l'Égypte très inquiète pour la pérennité de ses ressources en eau nécessaires à sa production d'électricité. Ainsi le remplissage du barrage pour la mise en service des deux premières turbines, respectivement les 22 février et 12 août 2022, afin de démarrer la production d'électricité, s'est accompagné de menaces d'interventions militaires. La présente réflexion examine les enjeux qui se greffent au GBRE, et par-là mettre en perspective les tensions hydro-géopolitiques dans le bassin du Nil. C'est pourquoi, dans un temps, il sera question de revenir sur la suprématie égyptienne sur le Nil et les enjeux de développement de l'Éthiopie. Dans un second temps, la construction du barrage et les tensions qui en découlent seront décryptées.

1. La suprématie égyptienne sur le Nil et les enjeux de développement de l'Éthiopie

1.1. L'Éthiopie, poumon du bassin du Nil et son site exceptionnel pour le GBRE

L'Éthiopie est le château d'eau du Nil (6 671 km de long), géant par son bassin de 2,85 millions km². Mais son débit moyen, 1 500 m³/s à Khartoum (Soudan) à la confluence du Nil Blanc et du Nil Bleu qui donne le Nil, est médiocre, car il est largement affaibli par l'importance de la zone sahélo-saharienne au climat aride (162 mm de précipitations par an) dans son cours moyen et inférieur. Le Nil ne peut en fait supporter la traversée du Sahara que grâce aux apports en eaux des hautes terres d'Éthiopie qui jouent un rôle central, puisqu'à Assouan le Nil Bleu (59 %), l'Atbara (13 %) et le Sobat (14 %) fournissent 86 % du débit du Nil. Durant ses 900 km en Éthiopie marqués par de fortes pentes, le Nil Bleu dispose d'un site choisi pour le GBRE, repéré par des ingénieurs américains entre 1956 et 1964². Ce site présente trois atouts majeurs pour une valorisation énergétique : une vaste cuvette montagnarde à l'amont, un seuil étroit situé à 530 m d'altitude, une possibilité de dénivellation importante. En effet, lorsque le Nil Bleu coule à l'aval dans une vallée très encaissée, avec parfois des gorges profondes, il se déploie dans une cuvette topographique

¹ « Éthiopie/Soudan/Égypte. Le Barrage de la Renaissance sur le Nil Bleu, entre développement énergétique et tensions hydro-géopolitiques », www.geoimage.cnes.fr (consulté le 24 septembre 2023).

² « Grand Ethiopian Renaissance Dam Project, Benishangul-Gumuz, Ethiopia », www.water-technology.net (consulté le 30 septembre 2023).

qui présente l'avantage de pouvoir stocker une masse d'eau considérable pour la production d'électricité¹. Mais ces possibilités n'ont pas pu être exploitées pendant longtemps.

1.2. La suprématie de l'Égypte sur le Nil au XX^e siècle au détriment de l'Éthiopie

Pays le plus en aval du bassin du Nil, l'Égypte y a été durant le XX^e siècle le plus grand utilisateur des eaux. Son affirmation contemporaine sur ce fleuve a débuté en 1929 suite à un traité avec l'Angleterre qui reconnaissait à l'Égypte « des droits naturels et historiques sur les eaux du Nil ». En 1957, face à l'intransigeance égyptienne à renégocier cet accord avec un pays riverain, le Soudan se rapprocha de l'Éthiopie qui cherchait également à affirmer ses propres prétentions. Malgré tout, l'Égypte imposa en 1959 un accord bilatéral au Soudan en quête de financements extérieurs pour ses projets de barrages. En fait, aucun bailleur n'était prêt à l'aider sans la signature préalable d'un accord avec l'Égypte (P. Blanc, W. Rashid, 2016 : 12, 16-17). Cependant, rien ne remet en question les droits acquis par l'Égypte, illustrant avec force le maintien d'une hydro-hégémonie mal considérée par les États d'amont, dont l'Éthiopie (M. Zeitoun & J. Warner, 2006 : 437). Les faiblesses du cadre juridique international en matière d'eau à cette époque et du développement de ces États ont contribué à les tenir à l'écart. Surtout, Le Caire n'hésita pas à les menacer, comme en 1987 quand Boutros Boutros-Ghali, alors ministre égyptien des Affaires étrangères, déclara que « la prochaine guerre dans la région concernera les eaux du Nil. » (Ch.-Ph. David, 2013 : 56).

1.3. L'affirmation de l'Éthiopie face à l'hégémonie de l'Égypte au XXI^e siècle

La montée en puissance militaire de l'Éthiopie constitue un changement majeur dans la région. Regroupés autour de ce pays, les États d'amont (Tanzanie, Rwanda, Kenya et Ouganda) se sont progressivement coalisés pour contester le monopole de l'Égypte et du Soudan sur les eaux du Nil. Avec beaucoup plus de détermination, cette coalition a débouché le 14 mai 2010 sur la signature d'un accord sur les eaux du Nil qui clairement remet en question la domination des États d'aval. Ce texte qui tend *de facto* à abroger les accords de 1929 et de 1959 est l'aboutissement d'une longue discussion entamée dès la fin des années 1990 entre pays riverains. À ce moment-là, le droit international de l'eau avait franchi un palier certain avec la promulgation, le 21 mai 1997, de la Convention onusienne sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Dans le cadre de cette discussion sur une coopération politique sur le bassin du Nil s'inspirant de ladite convention, l'Égypte et le Soudan avaient tenté d'empêcher une remise en question radicale de l'accord de 1959 (P. Blanc, W. Rashid, 2016 : 20-21). Cependant, cette audace de l'Éthiopie était guidée en arrière-plan par des enjeux de développement.

1.4. Les enjeux de développement de l'Éthiopie

L'audace de l'Éthiopie a été portée par les besoins de développement. Au pouvoir depuis 1995, Meles Zenawi s'est voulu le héraut de la renaissance politique et économique du pays après trois décennies de tragédies sombres (famines liées à la collectivisation foncière, aux conflits armés et aux déplacements de populations...). Ébranlé en outre par les élections de 2005, il s'est lancé dans une campagne de réalisation de très grands projets d'infrastructures censés relancer l'économie (P. Blanc, W. Rashid, 2016 : 21-22). L'Éthiopie est notamment confrontée à une explosion de ses besoins en électricité du fait d'une démographie galopante (67 à 90 millions d'habitants entre 2000 et 2010)², au point de

¹ « Éthiopie/Soudan/Égypte. Le Barrage de la Renaissance... », op. cit.

² « Population totale Éthiopie », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023).

dépasser l'Égypte (87 millions d'habitants)¹. Pour couvrir ces besoins, elle a engagé un effort de construction des barrages entre 2004 et 2010². La population ayant accès à l'électricité s'est certes accrue de 13 % à 25,5 %³. Cependant, le pays demeure parmi les moins électrifiés d'Afrique avec les trois quarts des habitants en marge de l'électricité du réseau. Cela est plus significatif dans les zones rurales (87 % de la population)⁴ où le taux d'accès à l'électricité avoisine 13 %⁵. Le GBRE répond donc à valoriser le régime grâce à un projet symbole de modernité, d'espoir et de fierté nationale, et assurer la modernisation et le développement du pays⁶.

2. La construction du barrage et la montée des tensions hydro géopolitiques

2.1. Les caractéristiques du projet de barrage à son lancement officiel

Deux études de site du GBRE ont été réalisées en 2009 et 2010, le projet a été rendu public le 31 mars 2011. Le gouvernement éthiopien a gardé secrète la phase de conception du projet jusqu'à son officialisation⁷. Le GBRE, avec une puissance installée de 6 000 MW et une production annuelle de 15,7 térawattheures (TWh), est l'un des projets les plus importants de la stratégie du gouvernement. Il comporte un barrage-poids principal d'une hauteur de 175 m et d'une longueur de 1 780 m⁸. Grâce à sa profondeur (140 m), le lac-réservoir présente une capacité de stockage de 74 milliards de m³ d'eau, 2,5 fois supérieure à celle d'Assouan. Au total, sa capacité correspond à 1,5 fois le débit annuel moyen du Nil Bleu au niveau du site⁹. Seize conduites forcées (8 m de diamètre), encastrées dans le corps du barrage principal, sont intégrées pour le fonctionnement des deux centrales électriques extérieures situées au pied du barrage principal sur les deux rives. Ces centrales abritent respectivement 10 unités de turbine Francis (3 750 MW) et 6 unités de turbine Francis (2 250 MW), d'une puissance de 375 MW unitaire, soit une puissance installée totale de 6 000 MW. Un poste de commutation de 500 kilovolts (kV) est prévu pour transporter l'électricité des centrales au réseau par le biais de sept lignes à haute tension de 500 kV et de 400 kV¹⁰.

2.2. Le lancement du chantier et l'envergure du barrage à sa mise en marché

La maîtrise d'ouvrage est l'Ethiopian Electric Power Company, tandis que la maîtrise d'œuvre est attribuée à Salini Costruttori. Une entreprise éthiopienne, Metal and Engineering Corporation (METEC), a participé aux travaux hydromécaniques et électromécaniques (P. Belete, 2011). La première étape du chantier a consisté à détourner les eaux par l'excavation d'un canal ; le cours naturel devant être restitué après l'achèvement de la construction¹¹. Le détournement a eu lieu en mai 2013, et à ce moment-là plus de 20 % du barrage a été réalisé (Anonyme, 2013). Dans la foulée, Alstom signa un contrat avec METEC pour fournir turbines et alternateurs destinés aux centrales¹². En décembre 2014, la

¹ « Population totale Égypte », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023).

² « *Grand Ethiopian Renaissance Dam Project, Benishangul-Gumuz, Ethiopia* », op. cit.

³ « Accès à l'électricité (% de la population) – Éthiopie », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 11 octobre 2023).

⁴ « Population rurale Éthiopie », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023).

⁵ « Accès à l'électricité, zones rurales (% de la population rurale) – Éthiopie », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 11 octobre 2023).

⁶ « Éthiopie/Soudan/Égypte. Le Barrage de la Renaissance... », op. cit.

⁷ « *Grand Ethiopian Renaissance Dam Project, Benishangul-Gumuz, Ethiopia* », op. cit.

⁸ Studio Ing. G. Pietrangeli Srl, *Design of Grand Ethiopian Renaissance RCC main dam*, Rome, Italy, 2012, p.2.

⁹ « Éthiopie/Soudan/Égypte. Le Barrage de la Renaissance... », op. cit.

¹⁰ Studio Ing. G. Pietrangeli Srl, op. cit., p.3.

¹¹ Ibid.

¹² « Alstom to supply hydroelectric equipment for the Grand Renaissance dam in Ethiopia », www.alstom.com (consulté le 20 octobre 2023).

moitié de la construction est achevée¹. A la fin des travaux en octobre 2019, l'Éthiopie réduit la puissance prévue à 5 150 MW en ramenant à 13 le nombre de turbines prévues dans le souci de diminuer les coûts (Anonyme, 2019). Un premier remplissage du réservoir est lancé en juillet 2020, stockant 4,9 milliards de m³ d'eau (Anonyme, 2021). Un deuxième suit en juillet 2021 pour atteindre 13,5 milliards de m³ d'eau. Le choix de remplir durant le mois de juillet n'est pas fortuit, la saison des pluies éthiopienne, de juin à septembre, fait office de catalyseur naturel (N. Hochet-Bodin, 2021). Ces remplissages permettaient à l'Éthiopie de mettre en service les deux premières turbines (Anonyme, 2021). C'est ce qui fut fait en 2022.

2.3. Un financement populaire pour garantir la construction du GBRE

Quand Méles Zénawi a annoncé le 31 mars 2011 que l'Éthiopie allait construire le GBRE sur le Nil bleu, l'enthousiasme témoigna de l'attente des populations frustrées de ne pas pouvoir bénéficier du potentiel inexploité du fleuve. Mais d'entrée de jeu, les bailleurs internationaux ont refusé d'accompagner le pays à cause de l'impact environnemental du projet, et surtout des tensions avec l'Égypte et le Soudan. En effet, l'Égypte bloquait tout prêt ou subvention en raison de sa meilleure position géopolitique. En réaction, Meles Zenawi a demandé aux Éthiopiens de s'impliquer dans le financement de ce mégaprojet de 3,7 milliards d'euros. Tous les salariés, y compris les fonctionnaires, ont donné un mois de salaire jusqu'à la réalisation du barrage (E. Abi Chacra, 2023), par achats d'obligations émises par la banque centrale d'Éthiopie. Même les banques commerciales privées ont été enjointes à acheter une obligation (P. Belete, 2011). Sur le plan politique, on a assisté à un consensus national. Même la diaspora a participé en achetant des titres pour 56 millions d'euros (E. Abi Chacra, 2023). C'est seulement après la signature de l'accord de mars 2015 entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie, avalisant *de facto* l'ouvrage éthiopien, que les financements internationaux ont été accordés. Ce qui a légitimé et accéléré les travaux (B. Alex, 2018, p.3).

2.4. La montée des tensions hydro géopolitiques durant la construction du GBRE

Du 26 au 31 mai 2021, les armées égyptiennes et soudanaises se sont réunies pour un exercice militaire conjoint, le troisième depuis novembre 2020. Celui-ci représentait une démonstration de force vis-à-vis de l'Éthiopie à la suite du premier remplissage du GBRE. Ces tensions ont été attisées par l'imminence du second remplissage. L'Égypte et le Soudan s'inquiètent des risques qu'il fait peser sur leurs installations hydroélectriques singulièrement. Les médiations par les États-Unis et la Banque mondiale (novembre 2019-février 2020) et par l'Union africaine (UA) (juillet 2020-avril 2021) ont échoué. Malgré une nouvelle initiative présentée début mai 2021, l'UA n'a pas réussi à relancer les discussions. La forme de la médiation s'est d'ailleurs ajoutée à la liste des dissensions. Khartoum et Le Caire en appellent à une médiation internationale composée des Nations unies, de l'UA, de l'Union européenne et des États-Unis. Addis-Abeba a rejeté cette formule au nom du principe de « solutions africaines aux problèmes africains » et a préféré le maintien d'une médiation par l'UA. En parallèle de ces négociations, l'Égypte en particulier s'est engagée dans une « offensive de charme » avec la signature en 2021, d'accords militaires avec certains États d'amont (A.-L. Mahé et H. Chouarbi, 2021, p.1-2).

¹ « Grand Ethiopian Renaissance Dam Project, Benishangul-Gumuz, Ethiopia », op. cit.

Conclusion

Le GBRE a cristallisé les relations entre les pays traversés par le Nil au point d'être un indicateur des rapports de forces dans la sous-région. Il a matérialisé la fin de l'hégémonie de l'Égypte sur le Nil depuis l'accord de 1929, hégémonie confortée par les insuffisances du droit international sur l'eau, la puissance militaire de l'Égypte et les faiblesses des autres États riverains. Le XXI^e siècle a marqué résolument un changement, car l'Éthiopie s'est dotée d'une armée forte et aguerrie qui a été décisive dans la conquête de ses droits sur le Nil Bleu. Une coalition d'États riverains s'est alors formée autour d'elle, galvanisée en outre par l'évolution du droit international sur les bassins fluviaux transfrontaliers ; ce qui a facilité l'accord du 10 mai 2010 remettant en cause l'accord de 1929. Ce nouveau cadre légal a permis à l'Éthiopie de faire valoir ses prétentions légitimes sur le Nil Bleu et de les intégrer dans une politique économique de grands projets d'infrastructures visant à amorcer son développement et par-là son renouveau économique. Cette politique qualifiée de « Renaissance » a porté une dimension de fierté et d'union nationales incarnée dans le GBRE, car les besoins avérés et potentiels en électricité étaient très énormes. Cette infrastructure a ravivé les tensions hydro géopolitiques qui ont même empêché l'Éthiopie de bénéficier de financement international. C'est pour cela que sa construction s'est adossée à un financement populaire via l'émission d'obligations par la banque d'Éthiopie.

Sources

- « Alstom to supply hydroelectric equipment for the Grand Renaissance dam in Ethiopia » 7 janvier 2013, www.alstom.com (consulté le 20 octobre 2023)
- « Éthiopie/Soudan/Égypte. Le Barrage de la Renaissance sur le Nil Bleu, entre développement énergétique et tensions hydro-géopolitiques », www.geoimage.cnes.fr (consulté le 24 septembre 2023)
- « *Grand Ethiopian Renaissance Dam Project, Benishangul-Gumuz, Ethiopia* », www.water-technology.net (consulté le 30 septembre 2023)
- « Population totale Éthiopie », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023)
- « Population totale Égypte », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023)
- « Accès à l'électricité (% de la population) – Éthiopie », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 11 octobre 2023)
- « Population rurale Éthiopie », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 11 octobre 2023)
- « Accès à l'électricité, zones rurales (% de la population rurale) – Éthiopie », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 11 octobre 2023)
- Studio Ing. G. Pietrangeli Srl, *Design of Grand Ethiopian Renaissance RCC main dam*, Rome, Italy, 2012.

Bibliographie

- ALEX Bastien, « Grand barrage de la renaissance éthiopienne : le changement climatique exacerbe-t-il les problématiques de gestion des ressources naturelles ? », IRIS, avril 2018
- MAHÉ Anne-Laure et CHOUARBI Hugo, « Le Barrage de la Renaissance, reflet de la montée des tensions entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie », *Brève stratégique*, IRSERM, n° 23 24 juin 2021, p.1-2.

- BLANC Pierre, RASHID Wahel. 2016. *Hydropolitique du Nil : La sortie du statu quo hydro-hégémonique de l'Égypte*. [Rapport de recherche] 15, Observatoire des enjeux politiques et sécuritaires dans la Corne de l'Afrique (Les Afriques dans le monde).
- DAVID Charles-Philippe, 2013, *La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Presses de sciences po,
- ZEITOUN Mark et WARNER Jeroen, « Hydro-hegemony, a framework for Analysis of Trans-Boundary Water Conflicts », *Water Policy*, 8 (5), 2006, p. 435-460.

Webographie

- Anonyme, 2013, « Ethiopia: Blue Nile Diversion Allows Dam Construction to Continue », www.allafrica.com (consulté le 09 septembre 2023)
- Anonyme, 2019, « Power Generation Capacity of GERD Slashed to 5 150MW – Ethiopian Minister », www.ezega.com (consulté le 09 septembre 2023)
- Anonyme, 2021, « En Éthiopie, le grand barrage de la Renaissance est opérationnel », www.la-croix.com (consulté le 09 septembre 2023)
- BELETE Pawlos, 2011, « Great Millennium Dam moves Ethiopia », www.capitalethiopia.com (consulté le 09 septembre 2023)
- CHACRA Elias Abi, 2023, « Grand barrage de la Renaissance, une histoire mouvementée, des enjeux multiples », www.lepoint.fr (consulté le 09 septembre 2023)
- HOCHET-BODIN Noé, 2021, « Pour l'Éthiopie le grand barrage de la Renaissance est une cause nationale », www.lemonde.fr (consulté le 09 septembre 2023)

L'importance du développement de cadres statistiques et d'indicateurs au niveau national et sous-régional

Kanel ENGANDJA-NGOULOU

Docteur en Science politique
Chercheur au CENAREST/IRSH/GREPOD

Introduction

La production d'études socio-économiques sur le champ de la culture s'appuie le plus souvent sur des travaux statistiques ; lesquels ont besoin d'une base statistique de référence qui détermine le contenu du champ à observer et à analyser (V. Deroin, 2011, p. 4). En effet, l'acquisition des données fiables permet de formuler des politiques fondées sur des faits et d'en évaluer et mesurer leurs impacts et la pertinence des politiques et des programmes culturels au plan national ou régional (UNESCO, 2009, p 3).

L'UNESCO s'est engagée par exemple pour faire en sorte que le pouvoir transformateur de la culture rende le développement durable possible en développant des Indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030 (Indicateurs Culture|2030). De son côté, l'OIF, après avoir joué un rôle moteur en faveur de l'adoption de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a pris de nombreuses initiatives concourant à une appropriation des recommandations qui en découlent pour ses pays membres et facilitant ainsi son suivi. Malgré cette importance réaffirmée des statistiques, la difficulté demeure à les obtenir au niveau de chaque État membre de la CEEAC.

1. La nécessité d'un cadre statistique

Le cadre statistique est un moyen de favoriser la présentation de données dans le secteur culturel. Au moment où la culture est aujourd'hui perçue comme un moyen d'accéder au développement, c'est-à-dire comme un moyen de promouvoir et de maintenir l'essor économique, il sert à :

- fournir des définitions et des concepts pour orienter la collecte de statistiques, l'élaboration d'indicateurs et les recherches analytiques.
- analyser les répercussions économiques du secteur culturel, la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels, la mesure des pratiques culturelles et la participation sociale à la culture.
- obtenir des données fiables afin de formuler des politiques fondées sur des faits et d'en évaluer et mesurer leurs impacts.

Les États, les agences internationales et les organisations internationales ont donc besoin de données et de statistiques afin de mesurer adéquatement l'impact et la pertinence des politiques et des programmes culturels.

2. Les caractéristiques d'un cadre statistique

Le cadre statistique contient un certain nombre d'éléments (ministère de l'Industrie du Canada, 2009, p.7-8) :

- Premièrement, le cadre comprend une définition de la culture qui délimite ce qui est ou devrait être mesuré ;

- Deuxièmement, il précise l'étendue des activités culturelles. Au Canada par exemple, l'environnement, les sports, les loisirs et les technologies sont exclus du champ de la culture.
- Troisièmement, le Cadre comprend les classifications (taxonomies) des industries, des biens, des services culturels
- Enfin, il intègre les aspects sociaux et économiques de la culture.

3. La territorialité du Cadre statistique

Le Cadre statistique peut être :

- ✓ National : c'est le cas du Cadre canadien pour les statistiques culturelles ;
- ✓ Régional : c'est le cas par exemple du système statistique européen sur la culture (ESSnet-Culture) ;
- ✓ International : c'est le cas du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles.

4. La situation en Afrique centrale

Tous les pays de l'Afrique centrale disposent d'instituts ou de structures en charge des statistiques nationales. Pour la culture, ces statistiques sont rares. En réalité, les industries culturelles et créatives ne sont pas totalement désagrégées des comptes nationaux. Elles sont plutôt noyées dans la catégorie des « services » et parfois même de « loisirs et divertissement » pour les produits issus de la musique et du cinéma. Ce qui ne permet pas de déterminer avec aisance et objectivité leur portée économique (K. Engandja-Ngoulou, 2012, p. 178). D'où, la nécessité donc d'avoir des cadres statistiques nationaux pour la culture. A défaut, un cadre régional.

Aujourd'hui, c'est le référentiel de l'UNESCO qui est le plus usité dans les rares pays où les statistiques culturelles existent. Au Gabon par exemple, une base de données des statistiques culturelles a été constituée en 2015, grâce à l'appui financier de l'OIF. En 2020, le Gabon a réalisé avec le concours financier de l'OIF et de l'UNESCO, deux (2) études sur l'impact socio-économique de la COVID-19 dans le secteur de la culture à Libreville et à Port-Gentil. Ces deux études ont été réalisées à partir de ce référentiel de l'UNESCO.

Sur le plan régional, aucun cadre statistique n'existe. Et les seules données sur la culture proviennent du *Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon*, publié en 2011 par l'OIF, avec l'appui technique de Culture et Développement. Pour cette étude, l'enquête avait été réalisée par plusieurs experts camerounais, congolais et gabonais et par Culture et développement entre 2010 et 2011. Elle a consisté à identifier les entreprises agissant dans les filières couvertes par le projet et à collecter des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur leurs activités : domaine d'activité, ressources humaines, modèle économique, difficultés rencontrées, etc. Au total, dans les trois pays couverts par cette étude, plus de 1 400 structures ont été identifiées comme exerçant leur activité dans le secteur de la culture et des industries culturelles. Parmi elles, la proportion ayant accepté de répondre au questionnaire communiqué est très variable d'un pays et d'une filière à l'autre (OIF, 2011, p. 11). En tenant compte de ces taux de réponse variables, les informations collectées ont ensuite été traitées et analysées afin d'évaluer le poids économique de chaque filière et de faire ressortir leurs caractéristiques saillantes dans chacun des pays.

Conclusion

Le Cadre statistique est un bon outil de plaidoyer politique et d'évaluation des projets culturels. Pour être perçue comme un moyen d'accéder au développement, c'est-à-dire comme un moyen de promouvoir et de maintenir l'essor économique, la culture doit

s'asseoir sur des statistiques viables ; ce que le cadre national pourrait ne pas assurer. L'adoption d'un cadre régional exigeant une population de référence commune, une période de référence commune, des modalités de collecte des données communes, une taille de l'échantillon et une série de variables de pondération communes aux pays de la région serait probablement une piste à explorer.

Bibliographie

- DEROIN Valérie (2011), *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication
- ENGANDJA-NGOULOU Kanel (2012), *Le développement des industries culturelles au Gabon*, Paris, L'Harmattan.
- Ministère de l'Industrie du Canada (2009), *Cadre canadien pour les statistiques culturelles*, Ottawa, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation.
- OIF (2011), *Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon*, Paris
- UNESCO (2009), *Le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (csc)*, Montréal

Étude de terrain et implémentation de la méthodologie de la recherche : lorsque la nature de l'étude influence l'approche méthodologique

André ADJO

Chercheur

IRSH/CENAREST

Courriel : adjombadinga@gmail.com

Introduction

La présente réflexion fait suite à l'invitation dont nous avons bénéficié le 30 juin 2023 à la cérémonie d'ouverture du *Laboratoire de Sociologie* du Département de Sociologie de l'Université Omar Bongo en vue de communiquer devant un public composé essentiellement d'étudiants inscrits au cycle Master. Lors de cette communication qui avait pour objet les aléas liés à l'implémentation du protocole de recherche lors d'une étude ou d'une enquête, la problématique soulevée s'est rapportée à la possibilité d'aménagements nécessaires à apporter à un protocole de recherche préalablement établi face à une étude ou une réflexion dont le terrain dégage ses propres exigences. Autrement dit, l'expérience vécue semble faire admettre que pour certaines études de terrain, l'implémentation, sans nuance, de la méthodologie de la recherche reçue des enseignements ou des lectures, peut se confronter à un terrain qui dégage beaucoup d'incertitudes. Dès lors, le chercheur est donc sollicité pour trouver des alternatives pratiques pour assurer la continuité de l'étude. De l'énonciation de la question de recherche aux résultats, le chercheur ne dispose-t-il pas, non seulement de la méthodologie de recherche tel que pourrait le rappeler, entre autres, Madeleine Grawitz (2001 : 546-569), mais aussi, et surtout d'autres leviers que la pratique du terrain lui confère pour procéder aux ajustements nécessaires en cas de difficulté dans l'implémentation du protocole de recherche ? La méthodologie de la recherche est-elle assimilable à une posologie applicable de façon mécanique et indifférenciée ?

Nous nous sommes appuyés sur deux expériences pratiques pour montrer la nécessité d'une adaptation des méthodes dans l'implémentation d'un protocole de recherche pour certaines études. Le premier retour d'expérience est lié à une étude¹ faite par le Groupe d'Études Politiques et de Défense (GREPOD) sur le niveau d'appréciation des actions posées par le Système des Nations unies au Gabon par les populations en 2019 et en 2021. Le deuxième retour d'expérience est lié à un sujet de réflexion qui a fait l'objet d'une publication (2021) lors d'un symposium et qui porte sur l'analyse des rapports entre l'élite et le peuple aujourd'hui.

1. À propos de l'enquête sur la connaissance et la perception publique de l'action des Nations unies au Gabon éditions 2019 et 2021

Dans cette étude commanditée par le Système des Nations unies en 2019 et portant sur l'appréciation du niveau de connaissance des Gabonais par rapport aux actions des Nations unies au Gabon, il s'agissait d'élaborer un protocole méthodologique (*questionnaire, plan de route, guide d'entretien, planning de formation des enquêteurs,*

¹ ADJO André, MANOKOU Lucien, « Enquête sur la connaissance et la perception publique de l'action des Nations unies au Gabon », In <https://gabon.un.org/fr/20143-rapport-denqu%C3%AAtes-sur-la-connaissance-et-la-perception-publique-de-laction-des-nations-unies>, Système des Nations unies – GREPOD, 11 février – 25 avril 2019.

etc.) avant la mise en œuvre de l'étude sur le terrain. Au moment de la mise en œuvre de l'étude, un certain nombre de difficultés dans le recueil des données sont apparues. Premièrement, contrairement aux indications qui leur étaient données, les enquêteurs chargés de faire remplir les questionnaires ne respectaient pas forcément l'équilibre entre sexe, entre catégorie d'âge, etc. Par ailleurs, par rapport aux quotas de questionnaires demandés par jour, certains enquêteurs ne les atteignaient pas. Au regard de toutes ces insuffisances dans le respect du protocole méthodologique préalablement établi, il a fallu réfléchir pour les rattraper et faire en sorte qu'elles n'aient pas de répercussions sur le calendrier de l'étude, mais aussi, et surtout sur les résultats recherchés. Par ailleurs, en 2021 la deuxième édition de cette étude a été réalisée. Pour une période aussi délicate que celle qui a vu se répandre dans le monde, la pandémie de la COVID-19, un certain nombre de réticences ont été observées chez les enquêtés au moment de répondre aux questions des enquêteurs. Cette situation a eu des incidences sur le nombre de questionnaires qui était attendus par jour. Au regard de cette situation, il a fallu prendre les dispositions pour rassurer les enquêtés afin qu'ils se rendent disponibles pour répondre aux questions.

On note après cette expérience qu'il y a des facteurs liés à l'environnement dans lequel l'étude se déroule et qui sont susceptibles d'affecter son déroulement et, fatalement, les résultats de celle-ci. Il faut donc y répondre par des ajustements permanents lors des *briefings* qui s'imposent à chaque fin de journée. Ici, le protocole établi ne trouve pas un terrain d'étude débarrassé de toutes les incertitudes. Le protocole établi se confronte à un environnement qui est susceptible d'influer négativement sur les objectifs escomptés. Il revient donc aux chercheurs de trouver des alternatives afin que l'étude se poursuive.

2. Rendre intelligible la collaboration problématique entre l'élite et le peuple : le retour d'expérience d'une réflexion théorique¹

La réflexion sur les rapports entre l'élite et le peuple prend des contours d'une étude théorique qui questionne autant la perception que l'élite a sur le peuple que la collaboration qui découle de cette perception. Il est apparu très tôt dans la réflexion qu'il y avait une crise alimentée par l'exclusion dont le peuple peu parfois faire l'objet dans la gouvernance des sociétés aujourd'hui. Ce constat explique, pour une bonne part, la crise dans laquelle bien des sociétés sont plongées. Au regard du caractère déductif de la démarche que cette étude impose, il a fallu chercher un cadre théorique pour asseoir scientifiquement cette réflexion. Il est aussi apparu évident que les explications factuelles ne suffiraient pas à faire accéder la réflexion à un niveau d'intelligibilité conforme aux exigences de la science. Les lectures orientées faites grâce à une recherche documentaire sélective nous ont amenés vers des concepts opportuns tels que l'« *agoraphobie* » ou encore l'« *agoraphilie* ». Pour le premier, il désigne la volonté de l'élite d'exclure le peuple dans la gouvernance et, pour le deuxième, il exprime la volonté d'inclure le peuple dans la gouvernance. Ces concepts nous permettaient donc d'expliquer rationnellement la difficulté que rencontrent beaucoup de sociétés aujourd'hui. Les schémas de gouvernance sur lesquels ces sociétés fondent leur évolution sont biaisés par le sentiment d'exclusion ressenti par des composantes essentielles de la société.

Dans ce type d'étude, la difficulté repose sur un objectif, celui de rendre intelligible la réflexion théorique en s'efforçant de lui trouver un fondement scientifique par le biais de concepts ou paradigmes pertinents. La potentielle difficulté était d'ordre théorique pour échapper à la production d'un raisonnement peut être riche d'explications, mais qui n'aurait pas donné au postulat une assise scientifique.

¹ André ADJO, « Le peuple : radioscopie d'une réalité qui embarrasse l'élite », In *Palabres Actuelles*, Actes du quatrième Symposium Juridique de Libreville, les 28 et 29 Novembre 2019, Libreville, N° 9-2020, pp.39-63

Conclusion

En somme, si les protocoles méthodologiques conventionnels ont leur utilité pour le jeune chercheur qui s'initie à la recherche et plus particulièrement aux études de terrain, les la réalité du terrain, avec les possibles aléas qui peuvent subvenir, impose parfois l'utilisation d'autres leviers nécessaires pour la poursuite des études. Dans certains cas, les contraintes matérielle, calendaire, logistique ou même financière peuvent amener le jeune chercheur à imaginer des solutions pratiques d'instincts du protocole préalablement établi. Dans d'autres cas plutôt théoriques, le jeune chercheur qui part d'une idée de départ ne peut faire aboutir celle-ci qu'en faisant le choix de rechercher un paradigme qui consacre l'intelligibilité de son étude. Il ressort de tout cela que les protocoles méthodologiques conventionnels sont nécessaires, mais ils ne sont pas suffisants pour dompter toutes les études qui se présentent à un chercheur. Il y a une marge que le chercheur s'aménage à chaque fois pour faire face aux difficultés possibles que le terrain dévoile au fur et à mesure de l'étude.

Bibliographie

- ADJO (A), MANOKOU (L), « Enquête sur la connaissance et la perception publique de l'action des Nations unies au Gabon », In <https://gabon.un.org/fr/20143-rapport-denqu%C3%AAtre-sur-la-connaissance-et-la-perception-publique-de-laction-des-nations-unies>, Système des Nations unies – GREPOD, 11 février – 25 avril 2019.
- ADJO (A), (2020) « Le peuple : radioscopie d'une réalité qui embarrasse l'élite », In *Palabres Actuelles*, Actes du quatrième Symposium Juridique de Libreville, les 28 et 29 Novembre 2019, Libreville, N° 9, pp.39-63.
- GRAWTZ (M), (2001), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Editions Dalloz.

Les Gabonais face à la communauté internationale

Eustache MANDJOUHOU YOLLA

Docteur en science politique
Chercheur au CENAREST/IRSH/GREPOD

Introduction

Suite au coup d'État du 30 août 2023, les réactions internationales n'ont pas tardé. Dès ce 30 août, la Commission de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a condamné « le recours à la force comme voie de résolution des conflits politiques et d'accès au pouvoir » en s'appuyant sur les principes fondamentaux de son Traité institutif. Finalement le 04 octobre, le Gabon a été suspendu de toutes ses instances jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel avec transfert provisoire du siège à Malabo par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, réunie en 4^e session extraordinaire dans le Cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), consacrée à la situation politique et sécuritaire en République gabonaise. Par cette décision, elle entérinait la décision de suspension de la participation du Gabon à l'Union Africaine et à tous ses organes, prise le 31 août 2023¹. Cela dit, lors de cinquième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, le 15 décembre 2023 en Guinée Équatoriale, les sanctions ont été confirmées, mais le déplacement du siège à Malabo a été provisoirement suspendu².

Évoquant la tentative de coup d'État, le président de la Commission de l'UA, « rappelle avec force qu'elle constitue une violation flagrante des instruments juridiques et politiques de l'Union africaine, dont la Charte africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance »³. Tout en regrettant le coup de force, le Secrétaire général de l'ONU a tout de suite porté son attention sur le dialogue à organiser par les Gabonais, sur la préservation de l'État de droit et des droits de l'homme en indiquant que « l'ONU reste aux côtés du peuple gabonais »⁴.

Les condamnations sont aussi venues des grandes puissances, dont l'Allemagne, la France et des États-Unis. Ce dernier partenaire bilatéral après avoir suspendu de manière conservatoire certains programmes d'aide étrangère au Gabon en septembre a fini par suspendre l'essentiel de l'aide au pays en fin octobre conformément à l'article 7008 de la loi de crédits annuelle du Département d'État en plus d'une exclusion du Gabon du bénéfice de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA) à partir du 1^{er} janvier 2024.

De manière générale, ce qui apparaît à la lecture de tous ces communiqués c'est une application mécanique des actes juridiques, l'appel au respect des droits de l'homme dans le

¹ <https://reliefweb.int/report/gabon/communique-du-1172eme-du-cps-tenu-le-31-aout-2023-sur-la-situation-en-republique-gabonaise>, consulté le 03 septembre 2023.

² L'Union, n° 14407, du mardi 19 décembre 2023, p.4

³ Communiqué du 30 août 2023. Voir <https://au.int/fr/pressreleases/20230830/communique-sur-la-situation-au-gabon>, consulté le 03 septembre 2023.

⁴ <https://press.un.org/fr/2023/sgsm21919.doc.htm>, consulté le 03 septembre 2023.

pays et plus globalement, la garantie de la sécurité dans le pays. L'accent n'est nullement mis sur les attentes des populations. Ceci soulève le problème du décalage entre le régime du droit international général qualifié pourtant de droit des gens et celui des droits de l'Homme et des Peuples reconnus par divers instruments juridiques internationaux. Le droit international, tel qu'il est conçu aujourd'hui, est-il en adéquation avec les aspirations des peuples qu'il sert ? Pour apporter un début de réponse à cette question qui nécessite de longs et complexes développements, il sera formalisé ici une ébauche de réponse que le Gabon tente actuellement d'apporter à cette conjoncture, avant d'ouvrir quelques pistes de réflexion sur le statut des droits des peuples aujourd'hui dans le monde.

1. Les réponses attendues de la diplomatie gabonaise

À la suite du coup de liberté intervenu au Gabon le 30 août 2023, le Gabon est entré dans une période de tensions avec la communauté internationale à la fois sur le plan bilatéral que multilatéral. Dans ce contexte, la politique étrangère du Gabon devrait être orientée vers deux directions principales d'après le docteur Ghislain Claude Essabe, spécialiste de la diplomatie parlementaire :

- la justification du changement intervenu par la mise en avant des risques sécuritaires ayant pu se réaliser à la suite de la proclamation des élections du 26 août 2023 ;
- la crédibilisation du processus de transition en cours à travers une information permanente de nos partenaires sur les étapes de celui-ci telles que mises en œuvre progressivement.

Pour cela, cinq actions prioritaires doivent être mises en place :

- Rechercher le maintien du Gabon au sein des organisations internationales, régionales et sous régionales ;
- Éviter l'exclusion du Gabon ou le cas échéant amoindrir les sanctions des organisations dont il est membre ;
- Travailler à la levée des sanctions lorsqu'elles ont été prononcées ;
- Solliciter l'accompagnement des partenaires internationaux pour la réussite dans des délais raisonnables du processus de transition ;
- Rassurer les partenaires économiques de la poursuite des relations dans un environnement stable et le respect des engagements du Gabon.

Ces actions qui semblent être mises en œuvre par le président de la transition, engagé personnellement à justifier sa prise de pouvoir à ses pairs de la sous-région afin que ces derniers puissent porter les positions du Gabon au niveau africain et même mondial. Le ministère des Affaires étrangères qui peut relayer le discours du président de la Transition à travers son réseau d'ambassades dans le monde n'est pas en reste. Tout cela suppose la rationalisation de la carte diplomatique du pays et surtout la régularisation du fonctionnement des missions diplomatiques du pays à l'étranger. Il leur appartient de partager les avancées de la Transition avec la mise en place des institutions de Transition impliquant les civils et toutes les composantes de la société, le retour progressif des exilés politiques, la libération des prisonniers d'opinion, l'appel à l'union des filles et fils du pays, la préparation en cours du dialogue national. Et c'est à la représentation diplomatique du

pays à Addis Abeba d'apporter les réponses posées le 23 octobre 2023 par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA, lors de sa 1180^e réunion consacrée à la situation au Gabon, en exprimant sa préoccupation sur « l'absence d'un calendrier clair, pratique et assorti d'échéances précises pour la mise en œuvre de la Charte de la Transition, ... ».

2. Droit des gens contre droits des peuples

Alors que les grandes puissances et les organisations internationales parlent de coup d'État, au Gabon les populations préfèrent le qualifier de coup de liberté. Cette divergence de qualificatif de la prise du pouvoir par les militaires au Gabon soulève en effet la question de l'adéquation du droit international encore appelé droit des gens (ensemble des règles qui régissent les relations entre les sujets de droit international) avec les attentes des populations. Cette question englobe aussi celle du statut des peuples auxquels la charte des Nations unies s'adresse, en matière de droit international. Les interrogations ici sont nombreuses.

Comment articuler le régime juridique du droit international général contenu dans la charte des Nations Unies, la Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969, le droit des relations diplomatiques et consulaires avec celui des droits de l'homme qui contient notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international de 1966 relatif aux droits civils et politiques, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007, ainsi que diverses résolutions des Nations Unies telles que la 1514 (XV) du 14 décembre 1960 Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la 1803 (XVII) du 14 décembre 1962 sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ?

Parmi les droits reconnus aux peuples, il y a celui de l'autodétermination qui ne concerne pas que le cas de l'envahisseur extérieur, mais aussi la liberté de choisir son organisation politique. Même si les Nations Unies excluent le cas de la sécession, il n'en demeure pas moins que la question de la libre détermination du « statut politique » reste encore confrontée à beaucoup de restrictions de la part des grandes puissances et des organisations régionales de coopération ou d'intégration.

Le constat général est celui de la prééminence du droit international général sur les principes, pourtant inviolables, reconnus en faveur des droits de l'Homme et des Peuples. Alors que la mise en œuvre de tous ces instruments juridiques pose de plus en plus problème, les organisations régionales et les grandes puissances ont une tendance très forte à privilégier la stabilité du système international au détriment des droits fondamentaux.

Il est aisé de noter aussi que les coups d'État en Afrique ont toujours un rapport avec la mauvaise gouvernance des dirigeants en place, dont le caractère démocratique de l'élection régulièrement sujet à caution. Les militaires ont ainsi souvent tendance à remettre en cause la gestion des ressources naturelles jugée trop inégalitaire et en défaveur des États du sud, en s'appuyant sur le principe de la souveraineté permanente des peuples sur les ressources naturelles.

Conclusion

Les sanctions imposées par la CEDEAO au Mali ont révélé aux yeux du monde le décalage flagrant entre les organisations internationales et les attentes des populations africaines en quête de liberté et d'affirmation de soi. Les organisations africaines ne devraient-elles pas réfléchir à mettre à jour leur mécanisme de fonctionnement, à l'instar de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui, après sa condamnation de principe du coup d'État au Gabon, a pris la posture de l'accompagnateur. Cette vague inédite de ruptures récurrentes de l'ordre constitutionnel dans des états post -indépendants d'Afrique n'appellent-elle pas à une révisitation des valeurs sur lesquelles sont créées les organisations régionales de coopération ? La question est d'autant plus pertinente qu'au niveau de l'organisation mondiale, les Nations Unies, aucune sanction n'est prise contre les pays ayant connu les coups d'État.

Bibliographie

- BANGOURA Dominique, 1992, *Les armées africaines (1960-1990)*, Paris, C.H.E.A.M.
 DUPUY Pierre-Marie, 1996, *Grands textes de droit international public*, Paris, Dalloz.
 MERLE Marcel, 1988, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz.
 MWAYILA Tshiyembe, 1990, *L'État postcolonial facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine.
 PABANEL Jean-Pierre, 1984, *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
 QUOC DINH Nguyen, DAILLIER Patrick, PELLET Alain, 1999, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 6^e édition.

Contraintes professionnelles et organisation de la vie familiale chez les filles de salle de l'HIAA

Judith Rachel RENAMY ZIZA SOUGOU

Chargée de recherche CAMES

Psychologue du Travail

Laboratoire de Recherche sur les Espaces de Travail, les Identités et le Changement Social (LARETICS/IRSH)

1.-Problématique

Le but de cette recherche est d'étudier le lien entre le travail et le non-travail. Plus précisément, il s'agit d'analyser les contraintes liées à la vie professionnelle, afin de mettre en relief leur impact sur l'organisation de la vie familiale chez le personnel féminin, notamment les filles de salle de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA). L'idée directrice est que contrairement à l'activité professionnelle des hommes, le travail féminin ne peut être dissocié, dans son analyse, de sa place dans le cycle de la vie familiale (Prévost & Messing, 2001). Ainsi, par contraintes de la vie professionnelle, nous entendons les exigences qui entourent l'accomplissement d'un travail et dont les conséquences sont analysables en termes d'effets sur le travailleur lui-même (Royer et al. 2000). Dans cette perspective, plusieurs recherches ont été entreprises pour examiner cette relation entre le travail et le non-travail (Gadbois, 1981 ; Forgays & Forgays, 1993). Notre préoccupation dans cette étude est donc savoir dans quelle mesure les contraintes du travail peuvent être considérées comme des sources de perturbations des activités liées à l'organisation de la vie familiale. Autrement dit, il est question de savoir comment les filles de salle arrivent à réguler leur vie privée, compte tenu des contraintes liées à leur travail de nuit. Quelles stratégies mettent-elles en place pour organiser leur famille. Comment vivent-elles les deux modes de vie.

Dans cette optique nous formulons l'hypothèse selon laquelle, le travail des filles de salle de l'HIAA comporte des contraintes (décalage horaire, absence à la maison, position...) qui affectent l'accomplissement des activités hors-travail, notamment celles en rapport avec l'organisation de la vie familiale. Lesquelles contraintes semblent plus ressenties par les filles de salle vivant en couple que par leurs homologues célibataires, en raison de la charge familiale plus élevée.

2.- Méthodologie

1.1.- Sujets

Comme précédemment énoncé, les filles de salle sont issues de l'HIAA. Sur une quinzaine de filles de salle que compte cet hôpital, 8 ont accepté de participer à notre étude. L'âge de ces dernières varie entre 20 et 30 ans. Il y a plus de filles de salle célibataires (63,30 %) que vivant en couple ou en concubinage (37,70 %). Toutes ont des enfants à charge à domicile.

1.2.- Entretien semi-directifs et individuels

Pour collecter nos données, nous nous sommes entretenue avec ces femmes. Ces entretiens semi-directifs et individuels ont porté sur les contraintes de travail (physiques, horaires, absences répétés de la maison...) en relation avec l'organisation de la vie familiale

(corvées domestiques, soins des enfants, organisation de la vie de couple pour celles qui vivent en couples). Le travail de filles de salle ayant pour caractéristiques principales les horaires décalés, comment ces femmes arrivent-elles à réguler leur vie privée ? Ont-elles recours à des suppléances (femmes de ménage, conjoint, sœurs, cousines, amies, etc.) ?

2.- Résultats

En ce qui concerne *le sentiment lié aux contraintes du travail sur le plan physique*, il ressort qu'au regard des sollicitations que nécessite leur travail (passer la serpillière à la moindre saleté, vider les poubelles...), les filles de salle vivant en couple trouvent les contraintes de leur travail élevées (26,66 %) comparées à leurs collègues célibataires qui trouvent moyennes, donc plus supportables (43,33 %). En revanche, la majorité d'entre elles sont unanimes pour reconnaître que ces contraintes sont élevées sur le plan mental : en couples (20 %) contre célibataires (33,33 %).

Pour ce qui est des *contraintes dues aux horaires décalés*, il ressort que les filles de salle vivant en couple pensent les horaires de leur travail sont rigides (23,33 %) alors que leurs homologues célibataires les trouvent (33,33 %) rigides. Cette appréciation différentielle entre les deux groupes peut s'expliquer par la situation familiale sachant que les premières ont plus de charges familiales que leurs collègues vivant seules. Celles vivant en couple, ayant des obligations presque maritales, voient leur situation se compliquer davantage ; ce qui n'est pas le cas des célibataires qui arrivent à gérer ces contraintes horaires avec moins de pression.

Le sentiment que les filles de salle ont de l'entrave des contraintes de la situation de travail par rapport à *l'organisation de leur vie privée* (en couple, activités ménagères) montre que les filles vivant en couple ont du mal à réguler leurs activités d'ordre intime. En revanche, les célibataires en pensent le contraire, car il semble que les contraintes de travail influencent très peu leurs activités d'ordre intime.

3.- Discussion et conclusion

Concernant les contraintes de travail (physique, mentales et horaires), le sentiment que les filles de salle ont de celles-ci varie avec la situation familiale. Par exemple, les filles de salle vivant en couple trouvent ces contraintes élevées sur le plan physique (26,66 %) alors que leurs collègues célibataires émettent un sentiment beaucoup plus modéré (43,33 %). Pour comprendre cette perception différentielle entre celles en concubinage, il faut se référer au mode de fonctionnement de la famille au Gaon : la mère de famille, pilier de l'organisation des activités domestiques, c'est elle qui gère la vie quotidienne à la maison (prépare les mets pour tout le monde, s'occuper du conjoint prendre soin des enfants, faire face aux tâches ménagères, etc.). Or, le travail de filles de salle nécessite de multiples déplacements dans les différentes pièces de l'hôpital et des absences à la maison. Le fait de passer régulièrement la serpillière prend la forme d'une fatigue physique (Brunstein & Andlaeur, 1988). Mais cette fatigue n'a de sens que par rapport à la charge familiale. Les filles de salle vivant en couple ou en concubinage ayant une charge familiale plus importante que les célibataires vivent cette fatigue de manière beaucoup plus accrue, puisqu'elles doivent, en rentrant, s'occuper non seulement des enfants, des tâches domestiques, mais aussi du conjoint. Alors que leurs consœurs célibataires ayant moins de charges familiales arrivent à mieux gérer cette fatigue.

De la même manière, la différence observée au niveau des horaires de travail renvoie une fois de plus à la situation familiale : les décalages horaires sont mieux supportés, ici, par les célibataires. En effet, n'ayant pas de conjoint, elles parviennent à mieux gérer les

décalages horaires en recourant par exemple aux suppléances extérieures (femmes de ménage) par rapport à celles en concubinage.

Les résultats obtenus en rapport avec l'organisation de la vie privée font apparaître que les contraintes de travail perturbent le déroulement des activités de la vie intime des filles de salles vivant en couple. Ainsi déclarent-elles qu'elles n'ont pas une vie équilibrée contrairement à leurs collègues célibataires. Ce sentiment contradictoire s'explique par le fait que les célibataires n'ayant pas de vie maritale accordent peu d'intérêt à ces activités comparativement aux filles de salle en couple qui considèrent cela comme faisant partie des obligations conjugales (Marine et al, 1981).

En conclusion, il semble que l'idée qui a guidé l'origine de notre hypothèse de travail paraît vérifiée. En effet, nous avons montré que les contraintes liées au travail de filles de salle affectent l'accomplissement des activités extra-professionnelles. Lesquelles contraintes sont beaucoup plus ressenties par les filles de salle vivant en couple que par celles vivant seules en raison de la charge familiale plus élevée. Donc elles ne vivent pas de la même façon les deux modes de vie, ou encore les exigences conflictuelles qui émergent du travail et de la vie familiale (Duxbury & Higgins, 1991 ; Higgins et al., 1992). Ainsi la représentation que les filles de salle ont de leur travail varie en fonction de la situation familiale.

Bibliographie

- Brunstein, I. & Andlaeur, P. (1988), *Le travail posté*, Marseille, Les Éditions O/E.
- Duxbury, L. E. & Higgins, C. A. (1991), Gender differences in work family conflict, *Journal of Psychology*, 76, 60–74.
- Forgays, D. K. & Forgays, D. G. (1993), Personal and environmental factors contributing to parenting stress among employed and nonemployed women, *European Journal of Personality*, 7, 107–118.
- Gadbois, C. (1981), Les conditions de travail comme facteurs d'asservissement du système des activités hors travail. *Bulletin de Psychologie*, n° 344, XXIII, 450-455.
- Higgins, C. A., Duxbury, L. E. & Irving, R. H. (1992), Work family conflict in the dual career family. *Organizational behavior and human decision process*, 51, 51–75.
- Marine, C., Escribe, C. & Navarro, C. (1981), Incidences de l'activité professionnelle de la femme sur la régulation des activités dans le couple. *Le Travail Humain*, vol. 44 (1), 21-27.
- Prévost, J. & Messing, K. (2001), Stratégies de conciliation d'un horaire de travail variable avec les responsables familiales. *Le Travail Humain*, 64 (2), 119-143.
- Royer, N., Provoste, M. & Coutu, S. (2000), Les problèmes de surcharges et d'interférence entre le monde du travail et la vie familiale chez les parents qui élèvent de jeunes enfants. In B. Gangloff (Ed.), *Satisfaction et souffrances au travail* (183–190), Paris, L'Harmattan.

VALEURS AJOUTÉES

Valeurs Ajoutées est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du l'Observatoire des Dynamiques Historiques et d'Analyse des Institutions et des Politiques Publiques (ODHAIP).

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux pluridisciplinaires. Ces travaux paraissent sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par an. Il est proposé gratuitement au public sous sa version papier et en libre accès au format PDF à l'adresse www.labarcgabon.com.